

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JUIN 2013

Le treize juin deux mille treize, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de onze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 6 juin 2013.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quatorze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, HOUEIX Magali, JOUAN Isabelle, ÉLLIAS Claude, ÉZANIC Jean-Louis, LE TROUHER Erwan.

Était absent excusé : ROBIN Evelyne.

Étaient absents excusés : DETLOF-CHAPUT Stéphanie, MORAUT Philippe.

Secrétaire de séance : HOUEIX Magali.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2014 AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DE PONTIVY COMMUNAUTÉ :

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de restaurer des routes communales de la commune. Le financement de cette opération inclut une participation du Conseil Général au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale et de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 85 000,00 € TTC (71 070,24 € HT).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention auprès du Conseil Général et de Pontivy Communauté pour cette opération.

Le programme routier correspondant sera précisé au cours de l'été.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale et une subvention auprès de Pontivy communauté au titre des fonds de concours,

VOTE D'UNE SUBVENTION POUR L'ÉCOLE DIWAN :

Le conseil municipal, après avoir délibéré **DÉCIDE** d'octroyer la subvention suivante au titre de l'année 2013 :

- École DIWAN de PONTIVY – 5 élèves X 179.44 € = 89720 €.

Les 179.44 € correspondent à la moitié de la participation attribuée à chaque enfant de l'école St Pierre, frais fonctionnement + fournitures scolaires.

CHOIX DE L'OFFRE POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2013 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation pour la réfection de la voirie communale pour cette année a été réalisée. 6 entreprises ont répondu à cette offre.

Les routes qui seront remises en état sont : Kervégant, Bourzeauce, Touldorhent, Ty Nevé, Créhiec et Quelven. Des travaux de remise en état des trottoirs de la Cité du Petit Bois sont programmés dans ce marché.

L'offre retenue par la commission d'appel d'offres est la suivante :

- **Réfection de la voirie communale programme 2013 : 68 890.60 € HT, attribué à l'entreprise EUROVIA de KERVIGNAC offre la moins disante.**

COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PROCÈS VERBAL DE TRANSFERT :

Monsieur le maire rappelle que le transfert de la compétence – Assainissement collectif des eaux usées – entraîne de plein droit la mise à disposition ou la pleine propriété à Pontivy Communauté des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Il précise que ce transfert de biens doit être constaté par procès-verbaux établis contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire.

L'inventaire des biens affectés à l'assainissement collectif des eaux usées a été effectué pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de transfert de biens lié à la compétence assainissement collectif des eaux usées et tous documents liés.

AUTORISATION EMPRUNT LOGEMENTS BÂTIMENT DE LA POSTE :

Monsieur le Maire rappelle la création de 2 logements sociaux dans le bâtiment de la Poste et le financement du projet qui prévoit la réalisation d'un prêt PLUS d'un montant total de 145 000 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour le financement de cette opération, la Commune de GUERN est invitée à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant total de 145 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée de la période de préfinancement** : 3 mois
- **Durée de la période d'amortissement** : 25 ans
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat
- **Profil d'amortissement** : amortissement déduit de l'échéance
- **Modalité de révision** : simple révisabilité
- **Taux annuel de progressivité** : de 0 % à + 0,50% maximum

À cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

CRÉATION DE 2 POSTES AU TITRE DES CONTRATS D'AVENIR :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dispositif « emplois d'avenir », ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, peu ou pas qualifiés, par contrat aidé.

Le Maire propose à l'assemblée le recrutement de 2 emplois d'avenir à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2013, pour intégrer :

- Les services techniques, y acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'adjoint technique territorial,

- La médiathèque, y acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'adjoint territorial d'animation.

DÉPOT D'UN RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONTRE UN PERMIS DE CONSTRUIRE À QUELVEN :

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a reçu, en date du 3 juin 2013, du Tribunal Administratif de Rennes une requête demandant l'annulation d'un arrêté de permis de construire à Quelven. Le permis de construire a été délivré en date du 10 mai 2012.

La commune de GUERN a un mémoire à présenter dans un délai de 60 jours. Pour cela elle a fait appel au cabinet d'assurances la SMACL qui assure la responsabilité et les risques annexes de la commune. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confier la défense du dossier à l'avocat du réseau SMACL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de GUERN, AUTORISE le cabinet d'assurances la SMACL à nommer un avocat de son réseau pour défendre la commune dans cette affaire.

TRAVAUX BÂTIMENT DE LA POSTE :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis complémentaire concernant les travaux du bâtiment de la poste.

Des modifications sont à réaliser suite à la pose d'un plancher OSB au 2^{ème} niveau. Des devis ont été demandés à l'entreprise BEVAN et à l'entreprise BIRRIEN. L'offre présentée par l'entreprise BEVAN s'élève à 2954.12 € TTC avec une moins-value pour la suppression de 4 volets roulants électriques et celle de l'entreprise BIRRIEN à 2712.24 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à valider l'offre de l'entreprise BIRRIEN.

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNAL :

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 1 telle que figurant ci-après :

BUDGET COMMUNAL

Investissement :

- Compte 2151 (voirie)	+ 18 000.00 €
- Compte 2152 (Pont)	- 10 000.00 €
- Compte 020 (Dépenses imprévues)	- 8 000.00 €
- Compte 2313 – Op 702	- 346 310.51 €
- Compte 2315 (Travaux Boderel & Stade)	+ 346 310.51 €

CABINET MÉDICAL – POSITION DE L'ÉTAT SUR LA D.E.T.R.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la demande de subvention présentée pour le cabinet médical au titre de la D.E.T.R. a été rejetée. Le motif du rejet est que « seules les maisons pluridisciplinaires de santé labellisées par l'agence régionale de santé sont subventionnées sur l'enveloppe DETR, cette labellisation constituant un critère de priorisation ». Monsieur le Maire rappelle que la somme de 45792 € était inscrite en recettes au budget de la commune.

POINT SUR LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Madame L'HOSTIS fait savoir que les propositions des intervenants extérieurs ont été validées
Une réunion publique est programmée le 21 juin 2013. Tous les parents ont été conviés, les différents intervenants seront présentés.

GUERN ACTUS DE JUILLET 2013 :

Monsieur le Maire rappelle que le Guern Actus de juillet est en préparation. Les articles sont à déposés en Mairie pour lundi 17 juin dernier délai. Le Guern Actus devra être déposé pour le 27 juin à la Poste pour une distribution le 1^{er} juillet.

ANIMATIONS À QUELVEN :

Monsieur MARTIN fait savoir que l'Office de Tourisme de Pontivy Communauté met en place une visite commentée d'une heure à Quelven. Les rendez-vous sont fixés au Point information à 15h30 du mercredi au dimanche, sauf les jeudis. Le vendredi, poursuite de la visite pour une dégustation de bière à la brasserie de Saint Georges.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 20.